


Le 11/03/2022

Atelier Périnatalité


Présences : Mina JACOBSON, Sarah CATTIER, Sandrine LEHMANN GOMES, Stacy LABYLLE

Absence : Adèle COTTE

Rédaction du compte-rendu : Stacy LABYLLE

 *Petit retour sur le handicap et sa prise en charge scolaire actuelle :*

- Unité localisée sur l'inclusion scolaire (ULIS) est différent de la CLISS qui n'existe plus ;
- Nécessité d'une déficience intellectuelle pour y entrer ;
- ULIS spécialisé selon les profils ;
- Difficultés à prendre en charge scolairement certains profils de jeune.

 *Thème du jour : Violences sexuelles.*

➤ **Définitions subjectives (en lien avec la loi de la France) de la violence sexuelle :**

Inclus tout ce qui est lié à la sexualité qui n'est pas adapté à l'âge de l'enfant : ex : les attouchements, la pénétration. Notions d'inceste et actes incestueux (différent de climat incestuel) très fréquentes dans les situations cliniques rencontrées.

➤ **Comment reconnaître un enfant victime de violence sexuelle ?**

- Complexes :
- Certains parlent de ce qui s'est passé pour eux ;
- Observation des manifestations corporelles des traumatismes présents ;
- Certains ne disent rien (clivage, sidération) ;

➤ **Comment prendre en charge un enfant victime de violence sexuelle ?**

- Dès le début de la prise en charge, informer la famille et l'enfant que si des éléments de cet ordre ressortaient dans les séances, que des mesures seront prises.

- Parfois injonctions de soins
- Faire parler, encourager l'expression des traumatismes.
- Travail autour de la plainte pour les protéger. Mais parfois ne le sont pas, donc est-ce nécessaire ? Oui dans une certaine mesure car légalement puni et nécessité de reconnaître que ce n'est pas légal et autorisé. On ne se pose pas la question de savoir si c'est vrai ou pas.
- Durant les séances :

Exemple dixit : projectifs, jeu d'ambiance et d'expression. Argile pour éveiller le « toucher » qui vient raviver des choses.

Règles de la confidentialité rappelés à chaque premier entretien : redit à la famille que si l'enfant en parle, des mesures seront mises en œuvre.

➤ Situations cliniques :

Plusieurs situations cliniques ont été évoquées pour retracer les difficultés liées à la prise en charge des situations préoccupantes nécessitant un signalement. En effet, l'information préoccupante entre dans le domaine de l'intime.

Il a été également mis en évidence les complications rencontrées à distinguer dans le discours du patient ce qui est de l'ordre du fantasme et de la réalité lors des entretiens cliniques.

De plus, il n'est pas toujours évident de distinguer ce qui est de l'ordre de l'incestuel et de l'inceste venant toucher à l'intimité familiale et à sa structure.

En tant que clinicienne nous travaillons à partir de la demande du patient. Or, dans le cadre de l'injonction de soins, le clinicien doit remplir une attestation de présence ce qui vient questionner la demande et le désir d'entamer un travail thérapeutique.